

PROJET ASSOCIATIF

2015-2019

Udaf
de la Manche
L'esprit de famille



Union Départementale
des Associations Familiales

« Sans institution rien n'existe, sans individu rien n'est durable. »

Jacques Delors

INTRODUCTION

L'Union nationale des associations familiales (UNAF) est née le 3 mars 1945, à l'initiative du conseil national de la résistance, sur décision du gouvernement provisoire de la République. Cette nouvelle institution devient l'interlocutrice des pouvoirs publics dans la construction de la politique familiale. A ce titre, elle a également la charge de représenter et défendre l'intérêt des familles.

La création de l'UDAF de la Manche (union départementale des associations familiales) est le fruit de cette histoire.

Créée au sortir de la seconde guerre mondiale, l'UDAF verra ses statuts publiés le 07 décembre 1945 au Journal officiel, et sera reconnue d'utilité publique le 26 mars 1976.

Le projet associatif 2015-2019, fort de cet héritage et de l'expérience ainsi acquise, a la volonté d'inscrire l'association dans le XXI^e siècle.

■ LE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif, et ses déclinaisons pratiques que sont les projets de services, est une référence pour l'association. Il est soumis aux autorités de tutelles (article L311-8 CASF).

Elaboré dans une logique participative réunissant administrateurs et salariés, il est à considérer comme l'élément central d'un dispositif institutionnel

qui vise à rendre explicites les actions menées par l'UDAF, et tracer les contours du futur en termes de services et autres activités, tous visant un mieux vivre des familles.

Plus qu'un catalogue de bonnes intentions, **le projet associatif se veut un fil directeur où l'expression des valeurs et leurs déclinaisons dans la pratique se répondent**, voire s'interrogent dans un continuum nécessitant une évaluation régulière.

■ ENJEUX ET MÉTHODOLOGIE

- travailler le projet associatif au sein d'un comité de pilotage, composé de 12 membres regroupant militants familiaux et salariés,
- prendre appui sur une lecture/bilan des projets d'établissement et institutionnel 2010/2015 et sur les valeurs de l'UDAF,
- faire le bilan critique de l'existant avec la volonté de dégager des pistes d'amélioration,
- interroger les valeurs portées par l'association, son organisation et ses manières de faire,
- regrouper les énergies et les différents acteurs de l'UDAF pour construire ensemble l'avenir,
- mettre en adéquation valeurs et pratiques, qu'elles soient militantes ou professionnelles,
- dégager des axes de développement pour de nouveaux services.

MISSIONS ET ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS DE L'UDAF DE LA MANCHE

Les missions de l'UDAF de la Manche sont directement énoncées par l'ordonnance du 3 mars 1945, qui elle-même est intégrée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, aux articles L.211-1 à L.211-14. Elles sont précisées dans les statuts de l'association :

- **donner avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial et proposer toutes mesures et actions conformes aux intérêts matériels et moraux des familles,
- **représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles françaises ou étrangères,**
- **gérer tous services d'intérêt familial** dont les pouvoirs publics estiment devoir leur confier la charge,
- **exercer toute action civile** relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles.

L'UDAF DE LA MANCHE DES VALEURS AU SERVICE DES FAMILLES, DES FAMILLES AU CŒUR DE LA SOCIÉTÉ

L'engagement de l'UDAF auprès des familles se traduit par des représentations, des travaux en commissions, des services, mais aussi des temps de réflexion, des propositions, des interventions dans le débat public.

L'ensemble de ce dispositif s'appuie sur un corpus de valeurs portées par tous les acteurs qui la constituent : administrateurs, militants familiaux et salariés. Il se décline et s'articule autour de :

- **la bienveillance, la tolérance et la générosité,**
- **le respect du pluralisme des choix de vie, des croyances et valeurs de chacun,**
- **la solidarité sociale et intergénérationnelle.**

Forte de ses convictions, l'UDAF a à cœur d'allier dans une même dynamique éthique de conviction et éthique de responsabilité pour servir aux mieux les intérêts des familles, entendues dans leur diversité.

- **l'indépendance, la liberté d'association et l'engagement pour autrui,**

LA FAMILLE UNE INSTITUTION SOCIALE EN CONTINUELLE ÉVOLUTION

Si la volonté de fonder une famille est une constante, les manières de le faire changent.

Chaque année, l'UNAF publie les « chiffres clef de la famille ». L'édition 2014 précise que 75 % des 13,7 millions d'enfants mineurs vivent avec leurs deux parents vivant ensemble. 18 % vivent avec un seul parent (familles monoparentales). 7 % vivent avec un parent et un beau-parent.

Force est donc de constater que les familles ont connu de grandes mutations depuis les années 70. Ainsi en va-t-il du statut de la femme, des conditions

du divorce ou des règles de la filiation. Néanmoins, c'est toujours le fait d'élever des enfants, en couple ou seul, qui définit la famille.

Ces changements sont une réalité dans les familles auprès desquelles l'UDAF de la Manche intervient, et dont elle défend les intérêts.

L'association, forte de sa mission de service public, entend les servir toutes et leur permettre d'offrir à leurs enfants le cadre de vie le plus confortable et le plus serein possible.

LA GOUVERNANCE DE L'UDAF DE LA MANCHE : LE MODÈLE ASSOCIATIF

La gouvernance associative est un ensemble de bons comportements permettant aux dirigeants (président, trésorier, secrétaire, vice-président(e)s, membres du CA, direction) de s'appuyer sur **une organisation efficace et démocratique** pour exercer sereinement leur fonction. La bonne gouvernance

s'applique en matière de répartition des responsabilités, mais aussi d'évaluation et de prévention des risques.

La mise en œuvre du projet associatif, le respect des statuts et le fonctionnement de l'association doivent répondre à cette exigence.

LES ACTIVITÉS DE L'UDAF DE LA MANCHE

L'UDAF de la Manche mène ses actions :

- au profit des familles en général : c'est le pôle institution familiale,
- en direction de publics spécifiques : c'est le pôle services sociaux.

■ L'INSTITUTION FAMILIALE DE L'UDAF

L'UDAF intervient sur des sujets d'intérêt général à l'échelle du territoire de la Manche voire régionale, tant en interne à travers ses commissions, qu'à l'extérieur via plus de 300 représentations.

Les commissions thématiques : Vie des familles consommation et protection de l'enfance, Education jeunesse enjeux numériques, Santé handicap environnement, Economie emploi habitat lutte contre l'exclusion, Communication et observatoire des familles, Activités des services de protection, Comité de suivi des projets, Comité de pilotage interne/externe, Représentations familiales, Commission de contrôle.

Les représentations : Cohésion sociale et la vie sociale (commissions de surendettement, etc.), Handicap (MDA/CDAPH), Education et jeunesse (CODAJE, CDEN, etc.), Logement, Habitat et cadre de vie (bail-

leurs sociaux, CCAPEX, commission d'attribution des logements, etc.), Protection sociale et santé (CPAM, CCAS/CIAS, CAF, MSA, comité de soutien à la parentalité, hôpitaux, etc.), Parentalité (maison des adolescents, association départementale des CMPP, Lire et Faire Lire, etc.).

■ LES SERVICES SOCIAUX DE L'UDAF : L'AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES

A ce jour, l'UDAF compte plus de 90 salariés répartis au sein de quatre antennes (Saint-Lô, Cherbourg, Avranches, Coutances) et du siège social de Saint-Lô. Près de 2500 personnes protégées et familles sont prises en charge et accompagnées par l'UDAF de la Manche au travers de ses services : protection juridique des majeurs (MJPM), mesures d'accompagnement judiciaire (MAJ), mesures ad'hoc, aide éducative budgétaire (AEB), Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion Budgétaire des Familles (MJAGBF), enquêtes sociales, mesures d'accompagnement social personnalisé (MASP), information et soutien aux tuteurs familiaux (ISTF), microcrédit et médiation familiale.

LES ORIENTATIONS

2015 - 2019

■ DÉVELOPPER LE RÉSEAU ASSOCIATIF FAMILIAL ET RENFORCER LA CONNAISSANCE DES ATTENTES DES FAMILLES AFIN DE MIEUX RÉPONDRE À LEURS BESOINS

L'association doit être au cœur de la construction des politiques publiques familiales. Cela passe par une connaissance fine des besoins des familles en matière de santé, de logement, de handicap, d'emploi, d'éducation ou encore d'environnement, pour proposer des réponses et services adaptés. Le développement du réseau associatif familial de la Manche doit permettre de mobiliser les énergies en vue d'atteindre ce but. Parallèlement, l'UDAF doit veiller à pérenniser et améliorer ses activités et ses services en direction des familles.

- recueillir la parole et les attentes des familles pour mieux leur répondre,
- aller à la rencontre des porteurs d'initiatives familiales et parentales,
- identifier les besoins des associations adhérentes,
- proposer des formations et des temps d'échange aux bénévoles familiaux,
- organiser la « fête départementale de la famille »,
- mobiliser moyens et compétences pour répondre aux appels à projets,
- mutualiser certaines tâches dans le cadre d'un partenariat avec les cinq UDAF de Normandie.

■ RESSERRER LES LIENS ENTRE BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNEL(LE)S ET AINSI MIEUX FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES FAMILLES

En application de la loi et au nom de valeurs communes, les professionnel(le)s de l'association, au sein des services, et les bénévoles, via 300 représentations familiales, interviennent auprès des familles. Forte de ces regards et de cette connaissance, l'UDAF est légitime dans sa mission de donner avis et pour adopter des positions communes sur les sujets d'intérêt familial. Pour assurer ce rôle, bénévoles et salariés doivent être accompagnés et formés. Les points de vue et les problématiques rencontrées, dans les représentations familiales pour les uns et dans l'intervention sociale quotidienne pour les autres, doivent également être rapprochés et partagés.

- améliorer l'accueil des nouveaux administrateurs/trices et des salariés, et la connaissance de l'UDAF/UNAF,
- mieux exploiter les comptes rendus de mandats et les décisions prises dans les différentes représentations,
- assurer une veille thématique pour les administrateurs/trices,
- rendre compte au conseil d'administration des réalités familiales telles que vécues par les professionnel(le)s et les partenaires,
- positionner l'UDAF sur les sujets d'intérêt familial, adopter des positions communes et le faire savoir,
- faire connaître les missions, les valeurs et les services de l'UDAF.

■ **RENFORCER L'IDENTITÉ DE L'UDAF AUTOUR DES ENJEUX LIÉS À L'ÉDUCATION ET AU BIEN VIVRE ENSEMBLE**

En réponse à la complexification de la société, l'UDAF, forte de ses valeurs, entend aider les familles à mieux appréhender les changements à l'œuvre (parentalité, média/réseaux sociaux, consommation, etc.). C'est pourquoi l'association entend affirmer son identité autour des enjeux liés à l'éducation, à la transmission et au bien vivre ensemble. Les compétences des professionnel(les) et des bénévoles doivent être mises au service de cet objectif.

- développer l'éducation à la gestion budgétaire,
- investir les champs de réflexion et d'action autour de la parentalité,
- encourager les projets éducatifs innovants et l'accompagnement par la culture,
- participer aux schémas/plans/chartes départementaux et régionaux, ainsi qu'aux projets éducatifs territoriaux.

■ **VALORISER LES PRATIQUES PARTICIPATIVES ET LES COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES**

En lien avec les priorités dégagées à l'occasion de l'évaluation interne, l'UDAF entend faire valoir une logique participative et bienveillante : participation des usagers et des familles, accompagnement des parcours professionnels des salariés et gouvernance associative fondée sur l'écoute et le respect.

- renforcer la prise en compte de la parole et des attentes des usagers et des familles,
- mettre en place un parcours professionnel individualisé des salarié(e)s,
- adapter les compétences des professionnel(le)s, l'organisation et les outils pour gagner en qualité de travail et en réactivité,
- préparer l'évaluation externe,
- garantir une gouvernance associative participative.



CS 81209 • 291, rue Léon Jouhaux
50009 Saint-Lô Cedex
Tél. : 02 33 57 92 25 • Fax : 02 33 57 39 11
Mail : contact@udaf50.fr
www.udaf50.fr

www.udaf50.fr